



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 16/02/2022

DLB 2022/496

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi 16 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle Polyvalente l'Occitane - Avenue de Caux - 34320 ROUJAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 10/02/2022

Affichage de la convocation : 10/02/2022

Etaient Présents : 48

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Sébastien FREY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHEUNDA, Gérard MARTINEZ, Christiane MOTHES, Stéphane PEPIN-BONET, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

Absents représentés par leur suppléant : 3

Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Alain SICILIANO représenté par Stéphan BOYER.

Absents Excusés : 53

Jean-Louis ABADIE, Jean AUGÉ, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Jean-François HIGONENC, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAU, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Gaby RUIZ, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dans le cadre du déploiement de la collecte séparative des biodéchets

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que suite aux modifications apportées dans le mode de collecte des biodéchets tendant à substituer la collecte en bacs individuels par des bornes

Pour information, les dépenses prévisionnelles pour lesquelles nous sollicitons l'aide financière de la Région s'élèvent à 1 138 200 €.

L'aide sollicitée est de 56 910 € correspondant à 5% des dépenses. Monsieur le Président précise que l'aide totale pouvant être accordée est plafonnée à 55% des dépenses. Il rappelle que le reste fait déjà l'objet d'un financement par l'ADEME à hauteur de 50%.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de solliciter une aide auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dans le cadre du déploiement de la collecte séparative des biodéchets et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une aide auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dans le cadre du déploiement de la collecte séparative des biodéchets.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.



Le Président,

Sébastien Frey
Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 17/02/2022
et de sa publication le 17/02/2022

A Nézignan l'Évêque, le 17/02/2022